

**Hôtel du département**

Service des Transports  
Boulevard Georges-Chauvin  
CS 72101  
27021 Evreux cedex

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

cachet de l'établissement obligatoire

**Titre provisoire de transport valable 1 mois du : 01/09/2014 au 03/10/2014 inclus**

<p>Informations élève</p> <p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Etablissement _____</p> <p>Classe _____</p> <p>Régime _____</p> <p>Nom du transporteur _____</p> <p>Point de montée _____</p>	<p>Informations parent</p> <p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p>
---	---

Ce titre provisoire, valable uniquement sur le réseau départemental, ne peut être utilisé sur les réseaux SNCF, TCAR-Métrobus, Transbord, Trans'Urbain et CAPE.

Inscription	Duplicata
<b>Élève</b>	
Nom	
Prénom	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F Né(e) le
Code élève (facultatif)	Figurant sur la carte de transport précédente
<b>Scolarité 2014/2015</b>	
Etablissement	
Commune	
Classe (1)	LV1
Spécialité (1) <small>(en toute lettre)</small>	LV2
Autre option (1)	
Régime <input type="checkbox"/> Demi-pen <input type="checkbox"/> Interne	Jours de transport : LU <input type="checkbox"/> MA <input type="checkbox"/> ME <input type="checkbox"/> JE <input type="checkbox"/> VE <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> DI
<b>Représentant légal</b>	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Commune	
Code postal	Tél.
E-mail	Port.
<b>Transport</b>	
Transporteur	N° de ligne (facultatif)
Commune de départ	
Nom du point de montée	

**A remplir par le chef d'établissement**

Cachet de l'établissement obligatoire \_\_\_\_\_ Date d'arrivée du dossier \_\_\_\_\_

Signature du chef d'établissement \_\_\_\_\_

**Signature du représentant légal**

\_\_\_\_\_

**INFO CG27**

**Obligatoire**

**Agrafer une photo d'identité**

(1) Attention, soyez précis : votre subvention en dépend, tout indiquer entièrement ; exemple : 1<sup>ère</sup> STI + spécialité

# Remplir sa demande de transport scolaire

Selon la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux données nominatives au recto.

Ce formulaire peut être téléchargé sur le site du département [www.eureenligne.fr](http://www.eureenligne.fr) rubrique "mes transports". Pour les inscriptions en ligne : <http://transport-inscriptions.cg27.fr>

## A qui s'adresse cet imprimé ?

### 1/ Aux élèves ayant droit :

Les élèves doivent avoir un représentant légal ou judiciaire domicilié dans le département de l'Eure. Les élèves doivent être scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat avec le ministère de l'éducation nationale ou de l'agriculture, de secteur (sauf dérogation accordée par l'Inspection Académique et motivée que vous joindrez à la présente demande).

Les élèves doivent effectuer un aller et retour par jour pour les demi-pensionnaires ou un aller et retour par semaine pour les internes.

Les élèves apprentis de moins de 16 ans.

Les étudiants inscrits à l'université et l'UT d'Evreux.

### 2/ Aux élèves ayant droit partiellement :

Les élèves qui n'ont pas d'établissement scolaire sur leur commune et qui choisissent un autre établissement que celui d'affectation pour convenance personnelle.

## Comment remplir cet imprimé ?

### 1/ La présente demande de transport comporte deux parties détachables :

La partie haute est à conserver par l'élève après avoir été visée par le futur établissement fréquenté. Elle servira de titre provisoire de transport. La carte définitive sera attribuée dès réception du règlement.

La partie basse sera retournée par l'établissement au Service Transports du Département de l'Eure.

### 2/ Vous avez été subventionné au titre de l'année 2013-2014 :

Cet imprimé est déjà en partie pré-rempli. Vous voudrez bien vérifier les renseignements vous concernant, et les corriger sur la partie basse.

Dans le cas où vous empruntez plusieurs services de transports (service scolaire, ligne départementale veuillez retourner autant de demandes que de correspondances).

### 3/ Vous vous inscrivez pour la première fois au titre des transports scolaires en ligne régulières

Vous devez remplir complètement et lisiblement un imprimé vierge.

### 4/ Le cachet de l'établissement scolaire est obligatoire en haut et en bas de formulaire

## Quand retourner cet imprimé ?

Dès que possible et avant le 16 août 2014, dernier délai. Toute demande parvenue après cette date entraînera automatiquement le paiement d'une pénalité de 25 euros, sauf cas particuliers justifiés (affectation tardive, redoublement de troisième ou de terminale, déménagement) que vous joindrez à la présente demande.

Les demandes parvenues après le 31 octobre 2014 ne seront plus acceptées. Dans ce cas les usagers devront s'acquitter des tarifs commerciaux en vigueur, sauf cas particuliers justifiés (affectation tardive, déménagement) que vous joindrez à la présente demande.

## Où rendre cet imprimé ?

Auprès de l'établissement scolaire dans lequel vous serez scolarisé en 2014-2015 (Attention : les établissements scolaires ferment début juillet) ou au service des Transports du Conseil général.

## Où recevoir son titre de transport ?

Après le règlement, la carte de transport vous sera envoyée par courrier à votre domicile.

## A qui verser la participation familiale ?

Après réception d'un avis des sommes à payer sur lequel figure le montant de la participation familiale, vous adresserez un règlement du montant correspondant, à l'Hôtel du Département Service des Transports, Boulevard Georges Chauvin – CS 72101-27021 Evreux cedex.

Cas d'exonération : RSA - joindre une copie de la notification récente de l'allocation RSA (ex RMI)

## Bus Région Pont-Audemer - Rouen

Vous devez remplir cet imprimé obligatoire et vous acquitiez de la participation familiale auprès du service des Transports du Conseil général. Puis demander une carte Atoumod avec un abonnement mensuel Hn'go Jeune auprès de la gare routière de Rouen (Tél. 02 32 08 19 75). Cet abonnement vous sera intégralement remboursé par le service Transports du Conseil général de septembre à juin (envoyer justificatif d'achat + RIB tous les mois).

## Les utilisateurs de la SNCF

En plus de cet imprimé obligatoire, si vous effectuez un aller et retour quotidien sur le réseau SNCF, vous devrez compléter une liasse ASR (abonnement scolaire réglementé) ou une liasse AIS (abonnement interne scolaire) disponible auprès de votre établissement.

Vous remettrez cette liasse dûment remplie, accompagnée de deux photos d'identité à l'établissement où vous serez scolarisé en 2014 - 2015. L'établissement vous remettra le dernier feuillet de la liasse qui vous permettra de retirer votre carte SNCF dans votre gare de retrait.

Pour récupérer la carte de transport SNCF, veuillez vous rapprocher de la gare de retrait un mois après l'envoi de la demande.

Dès lors que vous utilisez quotidiennement le réseau SNCF, votre participation résiduelle sera perçue trimestriellement par la gare SNCF de retrait. Les trajets en TGV ne sont pas pris en charge.

## Pour tous renseignements complémentaires s'adresser par courrier :

Hôtel du Département  
Service des transports  
Boulevard Georges Chauvin  
CS 72101  
27021 EVREUX cedex

ou par téléphone au **02 32 31 51 29**

ou par e-mail à [transport@cg27.fr](mailto:transport@cg27.fr)

## Dispositions relatives à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre demande d'inscription aux transports scolaires sur lignes régulières. Les destinataires des données sont la Direction des routes et des transports (service des transports), l'autorité secondaire organisatrice de transports dont vous dépendez, et le service Transports des départements limitrophes le cas échéant. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au Département de l'Eure, Direction des affaires juridiques, Bd Georges-Chauvin 27021 Evreux cedex."